



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 5 novembre 2024 à 19h00, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents:

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5

Est absent : Monsieur Michael Simard Conseiller Siège 1
 Madame Marielle Cousineau Fortin Conseillère Siège 6

Sont aussi présents : Monsieur Yvon Blanchard Directeur Général remplaçant
 Madame Valérie Lemieux Secrétaire d'assemblée

Minute de silence :

« Monsieur le maire demande une minute de silence pour Madame Charliz Tremblay Danis, citoyenne appréciée de tous, décédée le 25 octobre 2024, au nom du conseil municipal, il offre les condoléances à la famille. »

« Également, Monsieur le maire informe les citoyens qu'une célébration de vie sera tenue le 8 novembre 2024 pour Monsieur Pierre Normandin, citoyen décédé le 23 août 2024. »

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.0 Embauche d'une secrétaire d'assemblée pour la séance de ce soir
- 0.1 Ordre du jour
- 0.2 Procès-verbal du 1 octobre 2024
- 0.3 Procès-verbal du 3 octobre 2024
- 0.4 Procès-verbal du 24 octobre 2024

100 Administration générale

- 1.1 Listes des déboursés
- 1.2 Renouvellement des assurances municipales
- 1.3 Appui MRCVG – Équité régionale
- 1.4 Grande semaine des tout-petits
- 1.5 Maison de la Famille
- 1.6 Développement du site Web de l'APELL (*reporter aux prévisions budgétaires 2025*)
- 1.7 Centre récréatif du Lac Long (*reporter au mois prochain*)
- 1.8 Fin de probation de l'employé 13-0011



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- 1.9 Numérique.ca – formation pour le nouveau site web
 - 200 Sécurité publique**
 - 2.1 Contrat de l'employé (*reporter au mois prochain*)
 - 300 Transport**
 - 3.1 Demande à la MRCVG – renforcement de la signalisation routière
 - 400 Hygiène du milieu / Environnement**
 - Aucun point
 - 500 Santé et Bien-être**
 - Aucun point
 - 600 Aménagement, Urbanisme et Développement**
 - 6.1 Ensemencement de truite en 2025
 - 6.2 Dérogation mineure N° 2024-006
 - 6.3 Signalisation pour la rampe à bateau au lac Edja
 - 6.4 Demande d'une extension pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme auprès du MAMH
 - 6.5 Demande de gazebo au presbytère
 - 700 Loisirs et Culture**
 - Aucun point
 - 800 Correspondance**
 - Aucun point
 - 900 Varia**
 - Embauche d'une nouvelle adjointe administrative
 - 1000 Période de questions**
 - 1100 Fermeture de la séance**
-

2024-11-247

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 5 novembre 2024 soit ouverte à 19h00 en présence de 7 contribuables.

ADOPTÉE

2024-11-248

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par Paul Denommé et unanimement résolu :

DE nommer Valérie Lemieux secrétaire d'assemblée pour les fins de la présente séance ordinaire du conseil municipal.

ADOPTÉE

2024-11-248-2

EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale adjointe par intérim est en absence prolongée;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT le manque de ressources en ressources humaines de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a effectué sa recommandation d'embauche;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte l'embauche de Madame Valérie Lemieux au poste d'adjointe administrative pour la municipalité de Blue Sea.

Laurent Fortin
Maire

ADOPTÉE

2024-11-249

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Lacroix et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 5 novembre 2024 soit adopté tel que déposé par la direction générale.

ADOPTÉE

2024-11-250

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Il est proposé par _____ et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Patricia Larivière.

REPORTÉE AU 3 DÉCEMBRE 2024

2024-11-251

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2024

Il est proposé par _____ et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Patricia Larivière.

REPORTÉE AU 3 DÉCEMBRE 2024



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2024-11-252

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2024

Il est proposé par _____ et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 24 octobre 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Patricia Larivière.

REPORTÉE AU 3 DÉCEMBRE 2024

2024-11-253

LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2024

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE les déboursés d'octobre 2024 soient acceptés, à savoir :

Comptes payés (incluant remises)	
Administration	1 552,67
Sécurité publique	86 534,84
Transport	1 470,52
Hygiène du milieu – environnement	15 786,07
Santé et bien-être	0
Aménagement, urbanisme et développement	0
Loisirs et culture	200
Remises mensuelles	5 646,12
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	9 805,61
Comptes à payer (liste suggérée des paiements)	
Administration	24 076,13
Sécurité publique	600
Transport	20 823,29
Hygiène du milieu – environnement	89 627,51
Santé et bien-être	2 427,46
Aménagement, urbanisme et développement	1 808,14
Loisirs et culture	3 215,34
Chèque annulé	Aucun

ADOPTÉE

2024-11-254

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MMPQ-03-083045

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

DE renouveler notre contrat d'assurance municipale (# MMQP-03-083045) au montant de 42 220.06\$, incluant les taxes, auprès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2025.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE le Maire et le directeur général ou leurs substituts soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-11-255

APPUI À LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU CONCERNANT L'ÉQUITÉ RÉGIONALE – MOTEUR D'UN QUÉBEC PLUS ÉQUILIBRÉ ET PROSPÈRE

CONSIDÉRANT QUE la définition du concept d'équité régionale désignant la justice naturelle, l'équilibre et l'impartialité dans les régions du Québec, tel que défini par monsieur Charles Sirois, retraité engagé dans le développement rural, social et économique possédant plus de 40 ans de carrière dans les services publics d'emplois;

CONSIDÉRANT QUE du fait de ses actions, le ministère de l'Emploi ne semble pas démontrer son adhérence à ce concept d'équité en imposant mur à mur des normes ne reflétant pas la réalité territoriale propre à chacune des régions du Québec;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le Conseil, appui la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches auprès des autorités compétentes du ministère de l'Emploi du Québec

QU' il est également résolu de transmettre cette résolution d'appui à la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain ainsi qu'à la préfète de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Lamarche.

ADOPTÉE

2024-11-256

COLLECTIF PETITE ENFANCE – LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT QUE pour la 9^e édition de la Grande semaine des tout-petits (GSTP), le Collectif petite enfance, en collaboration avec Espace MUNI, invite les villes et les municipalités du Québec à se joindre au mouvement de solidarité envers les tout-petits au Québec;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le Conseil, déclare du 18 au 24 novembre 2024 la Grande semaine des tout-petits et invite sa population à participer au mouvement de solidarité envers les tout-petits dans toutes les régions du Québec.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2024-11-257

**MAISON DE LA FAMILLE – CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE VALLÉE-DE-LA-GATINEAU –
DEMANDE DE DON**

CONSIDÉRANT QUE Chaque jour des enfants vivent des situations difficiles qui affectent leur développement. La Maison de la famille – Centre de pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau est là pour accompagner ces jeunes en leur

offrant un soutien personnalisé afin de surmonter les obstacles et de réaliser leur plein potentiel.;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Denommé et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise une contribution financière de 200 \$ à la Maison de la famille – Centre de pédiatrie Vallée-de-la-Gatineau afin de les soutenir financièrement à réaliser leurs objectifs pour le plus grand bien de nos jeunes.

ADOPTÉE

2024-11-258

EMPLOYÉ # 13-0011 – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

CONSIDÉRANT QUE la durée de la période de probation est déterminée par le temps qu'une nouvelle recrue acquiert les connaissances de base et s'intègre adéquatement dans l'équipe de travail à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'employé performe de façon très satisfaisante, a démontré sa motivation pour le poste à la municipalité et a su bien s'intégrer dans l'équipe municipale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est satisfait du travail de cet employé;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Denommé et unanimement résolu :

QUE Le Conseil termine la période de probation et se réjouit de l'accueillir au sein de son équipe municipale en tant qu'employé permanent.

ADOPTÉE

2024-11-259

NUMÉRIQUE.CA – FORMATION POUR LE NOUVEAU SITE WEB

CONSIDÉRANT QUE Numérique.ca a été retenu par la municipalité pour la création de son nouveau site web;

CONSIDÉRANT QUE Numérique.ca offre à la municipalité une promotion de 15% de réduction sur leur taux horaire habituel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura sûrement besoin de formation et d'accompagnement pour utiliser le nouveau site web lorsqu'il sera en ligne et en application;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte la proposition promotionnelle de Numérique.ca et choisi le plan de 10 heures représentant un montant de 1190\$ plus les taxes.

QUE le Maire et le directeur général ou leurs substituts soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-11-260

CHEMIN D'ORLO – RENFORCEMENT DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le chemin d'Orlo est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Vélo Route des Draveurs est sous la juridiction de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE dernièrement nous avons été informés par des usagers du vélo route de situations dangereuses concernant la vitesse de véhicules dans la zone de 50km/h; (*présence de deux courbes et d'une visibilité réduite*)

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un panneau clignotant double de 8" de type « SMART » aidera à éviter les incidents dans la zone critique telles que le changement de zones de vitesse secteur « Orlo » et la zone de traverse d'utilisateur du vélo route;

CONSIDÉRANT QUE les ampoules à DEL (haute intensité) capteront l'attention des conducteurs et assureront la visibilité des panneaux et améliorent ainsi la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QU des statistiques de la SAAQ et de Transport Canada démontrent que des améliorations en renforcement de la signalisation routière peuvent réduire considérablement les incidents liés à la vitesse et contribuer à des rues plus sécurisées;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Denommé et unanimement résolu :

QUE le Conseil municipal demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau de faire les représentations nécessaires auprès du ministère des Transports et

de la Mobilité durable, de la direction régionale, pour le renforcement de la signalisation dans le secteur du chemin Orlo à la hauteur de la traverse de la Vélo Route des Draveurs.

QU' Il est également résolu de transmettre la résolution aux autres municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2024-11-261

ENSEMENCEMENT DE TRUITES EN 2025

CONSIDÉRANT QUE la Pisciculture Val-des-Bois offre à la municipalité de la mouchetée de 8 à 11 pouces à 3.50\$ l'unité pour unensemencement en janvier lorsque les lacs seront suffisamment gelés;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par _____ et unanimement résolu :

QUE le Conseil informe le pisciculteur de Val-Des-Bois qu'elle confirme un nombre de _____ truites mouchetées qui sera ensemencé (dispersé) dans le lac _____ en janvier 2025.

REPORTÉ AU 3 DÉCEMBRE 2024

2024-11-263

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-006

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part du propriétaire du terrain situé au 32 Chemin Hilaire, numéro de matricule 3217-54-1354 touchant la zone V 150 A, numéro de lot 4 990 682 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la construction du bâtiment accessoire à 12.41 mètres au lieu de 15 mètres de la ligne des hautes eaux prévus à l'article 8.1 d) du règlement de zonage 93-03-15 (B);

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le Conseil, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accepte la dérogation demandée par le propriétaire du 32, chemin Hilaire conditionnellement à l'implantation d'arbres et d'arbustes dans la marge riveraine de 10 mètres.

ADOPTÉE

2024-11-264

SIGNALISATION POUR L'ACCÈS À BATEAU DU LAC EDJA

CONSIDÉRANT QU' le propriétaire du 35 chemin du lac Edja Est demande à la municipalité d'installer de la signalisation routière pour la rampe de mise à l'eau à l'intersection des chemins Edja Est et Montée Blue Sea;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le Conseil demande au directeur des travaux publics de vérifier et au besoin d'installer de la signalisation directionnelle pour que les visiteurs n'aient pas à déranger le voisinage pour se rendre à la mise à l'eau du lac Edja.

REPORTÉ AU 3 DÉCEMBRE 2024



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2024-11-265

DEMANDE D'UNE EXTENSION DE DOUZE (12) MOIS POUR LA REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) est entré en vigueur le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, le Conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme (LAU)*, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la loi;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une prolongation jusqu'au 30 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fonctionne à personnel réduit au niveau des ressources humaines ce qui a pour effet de retarder l'avancement des travaux de révision de son plan et de ces règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape sera de dresser l'horaire et la procédure pour la consultation publique, et pour se faire, devra faire appel à un

Consultant en urbanisme pour accompagner la responsable du service d'urbanisme de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michel Houde et unanimement résolu :

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une extension de douze (12), soit jusqu'au 1^{er} novembre 2025, pour l'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Blue Sea en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCVG.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de même qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2024-11-266
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 5 novembre 2024, soit close à 19h25.

ADOPTÉE

Laurent Fortin

Secrétaire d'assemblée par nomination

Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Laurent Fortin, Maire de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 6 novembre 2024.

Laurent Fortin
Maire